

Arrondissement
de Torcy

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 30 septembre 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 32
Excusés : 7
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le TRENTE SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 24 septembre 2024 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. NOVAIS - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme PHONGPRIXA - Mme FERNANDES - M. BACHELEY - M. SITA - M. LEBOUCHER - M. LARGIER - Mr RIBOLLA .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS :

Mme PHONGPRIXA	à	M. ALCAZAR
Mme FERNANDES	à	Mme LA SPINA
M. BACHELEY	à	M. ROUSSEAU
M. SITA	à	Mme ANANTHARAJAH
M. LEBOUCHER	à	M. JACQUOT
M. LARGIER	à	M. DUMONT
Mr RIBOLLA	à	Mme GINEYS

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT-FERJULE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

N°2024_09_30-4

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Placement de trésorerie suite à la cession d'un terrain appartenant à la commune

VU le 3° de l'article 26 de la Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 116 de la loi de finances pour 2004,

VU le décret n° 2004-628 du 28 juin 2004,

VU la circulaire n°NOR/ECO/R/0460116/C du 22 septembre 2004,

CONSIDERANT que les fonds provenant de l'aliénation d'un élément du patrimoine peuvent faire l'objet d'un placement,

CONSIDERANT la vente d'un terrain appartenant à la commune, sur lequel étaient édifiés deux entrepôts et un pavillon, avenue de la Libération à Pontault-Combault, moyennant le prix de neuf millions six-cent-cinquante mille euros (9 650 000,00), le 30 décembre 2019,

CONSIDERANT les besoins en trésorerie du budget principal de la commune,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de placer une partie des produits de cette cession immobilière,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 18 septembre 2024,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE de placer un montant maximum de cinq millions d'euros (5 000 000,00 €) issus de cette cession, sur un compte à terme rémunéré ouvert auprès de l'Etat, pour douze (12) mois,

AUTORISE le maire à signer tout acte relatif à ce placement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20241004-2024-09-30-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie le 2 octobre 2024

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault